REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

(D) E C R E T N° 332 /PR-SGG

ANNEE 1968

-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;

VU la Loi n° 64-34 du 12 décembre 1964 fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU le Décret n° 230/PR du 31 juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 132/PC/SGG du 11 août 1964 portant organisation, fonctionnement et attributions de l'Inspection Commune des Affaires Administratives du Dahomey ;

VU le Décret n° 317/PR du 17.10.68 fixant les indemnités et les prestations en nature allouées aux Inspecteurs des Affaires Administratives et aux Inspecteurs des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Innocent ADOTEVI, Administrateur, est nommé Inspecteur des Affaires Administratives.

Article 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires a effet pour compter de la date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 25 Octobre 1968

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Emile-Derlin ZINSOU

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

Stanislas KPOGNON

Ampliations : PR 4 - SGG 4 - CS 6 - Ministères 10 - SGM 10 - SGPR 2 - IAA 2 - Gde Chanc. 1 - DGAJL 2 - DP 2 - DEP 1 - Dtion Stat. 2 - DB-CF-DC-DI-Solde 5 - Trésor 4 - Intéressé 1 - JORD 1.- DN 1